

Grand Conseil

Grand Conseil

La BCV échappe au joug parlementaire

Le Conseil d'Etat ne sera pas obligé de s'immiscer dans la procédure liée au litige avec les Etats-Unis

Daniel Audétat

Hier matin, avant de se rendre à la fête de leur nouveau président (*ci-contre*), les députés vaudois ont discuté pendant près de deux heures d'un dossier aussi sensible que complexe: l'imminente transmission au Département de justice américain des noms d'environ 200 collaborateurs de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV). Cette procédure s'inscrit dans le cadre du règlement du différend fiscal entre la Suisse et les Etats-Unis.

Au terme du débat, la droite du parlement l'a emporté sur la gauche. Celle-ci voulait que le processus de transmission des données soit interrompu jusqu'à ce que le Tribunal fédéral se prononce sur des recours déposés dans les cantons de Genève et de Zurich. Le gouvernement n'aura pas à intervenir dans ce sens auprès de la BCV, malgré une résolution déposée la semaine dernière par les socialistes.

Elan quasi unanime

Mais tous les partis se sont entendus sur deux choses dans un élan quasi unanime. Premièrement, le Conseil d'Etat devra informer régulièrement la Commission de gestion et celle de l'économie pour s'assurer que les droits des employés de la BCV sont strictement respectés par la direction de l'établissement. Secondement, une cellule devra être constituée au sein de l'administration pour soutenir les collaborateurs d'établissements financiers se retrouvant dans une situation comparable aux «200» de la BCV.

Toute l'affaire découle d'un accord conclu en août 2013 par le Département de justice américain et l'Office fédéral des finances. Accord que le conseiller d'Etat Philippe Leuba a qualifié de «hautement critiquable» à quatre reprises pendant le débat. «Mais, a considéré le ministre cantonal de l'Economie, la banque courrait un grand risque si elle ne respectait pas le programme dans lequel elle s'est engagée volontairement.»

Plus d'une centaine d'autres établissements suisses suivent la même démarche qui, sans qu'ils aient été poursuivis au préalable,

«Cet accord est hautement critiquable, mais il serait trop risqué d'y renoncer»



Philippe Leuba, ministre de l'Economie

leur permet de négocier un arrangement qui régularisera une fois pour toutes les éventuels contentieux pouvant ressortir de leurs relations passées avec la clientèle américaine.

Premier à s'exprimer hier, le député UDC Claude-Alain Voiblet a commencé par remercier ironiquement ses collègues socialistes: «En moins d'une semaine, ils ont obtenu la réponse que j'attendais depuis 300 jours.» Lui-même avait interpellé en novembre le Conseil d'Etat sur le sort général des collaborateurs vaudois d'établissements financiers pris dans le litige fiscal avec les Etats-Unis.

Lors de la séance du parlement de la semaine passée, le PS a repris cette interrogation en la focalisant sur les employés de la BCV. Hier, Stéphane Montangero, président du parti, et Nicolas Rochat Fernandez, chef du groupe parlementaire, ont considéré que la BCV avait pris des libertés dans le cadre d'une procédure très précise qui passe par la consultation des collaborateurs concernés. De surcroît, a poursuivi Nicolas Mattenberger, socialiste lui aussi, l'accord d'août 2013 a été mis en application sans que les bases légales lui correspondant ne soient soumises aux Chambres fédérales.

Du point de vue des socialistes, il fallait donc attendre l'avis du Tribunal fédéral sur des cas similaires, et suspendre d'ici là la

«Il faut éviter que des noms d'employés soient jetés en pâture aux Américains»



Valérie Induni, députée socialiste

transmission de tout nom. D'où une résolution urgente déposée par une autre socialiste, Valérie Induni, qui demandait au Conseil d'Etat d'obtenir de la BCV une longue série de garanties.

Assurances répétées

Les libéraux-radicaux et l'UDC ont reproché à ce texte détaillé d'amener le Conseil d'Etat à intervenir dans la gestion de la BCV. Ils ont estimé que la réponse livrée vendredi par le Conseil d'Etat à l'interpellation Voiblet donnait des assurances suffisantes. Philippe Leuba a ajouté que tous les collaborateurs concernés recevront un deuxième courrier de leur direction, après avoir été informés une première fois cet été. Et cela qu'ils se soient opposés ou non à la transmission de leur nom.

Dans ces conditions, Pierre-Alain Voiblet a prolongé son interpellation par une détermination appelant à se soucier des collaborateurs d'autres établissements. Cette recommandation a été renforcée par un amendement du libéral-radical Jean-Marie Surer pour associer la Commission de gestion et celle de l'économie au suivi de l'affaire. Le tout a été adopté par 123 députés, sans opposition, mais avec 13 abstentions. Puis la résolution Induni a été écartée par 73 non, 54 oui et 7 abstentions. La BCV n'a pas souhaité réagir à ce résultat.



Hier, le nouveau président du Grand Conseil vaudois, l'UDC Jacques Nicolet, a été fêté dans son village de Lignerolle, entre Orbe et Vallorbe. PHOTOS JEAN-BERNARD SIEBER/ARC



Le cortège a sillonné les pâturages aux abords du village.



Le soleil était de la partie, mais le vent aussi.



Les Milices Vaudoises ont mené le cortège.



Les ministres Pascal Broulis et Pierre-Yves Maillard.



Le buffet a été dressé dans une halle à poulets.

Un cortège à Lignerolle pour le nouveau président du parlement

Réception

Les huiles du Canton ont défilé hier dans la petite bourgade pour fêter l'arrivée de Jacques Nicolet au perchoir du Grand Conseil

Tous les ans, la rentrée politique vaudoise est marquée par la ré-

ception en l'honneur du nouveau président du Grand Conseil. Cette année, c'est l'UDC Jacques Nicolet qui monte au perchoir. Les festivités se sont donc déroulées dans sa commune de Lignerolle, où il vit et travaille comme agriculteur.

En début d'après-midi, la Patrouille Suisse d'aviation a effectué un survol du village pour saluer le nouveau président. Après

les discours officiels, les représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire se sont mis en branle. Le cortège, mené par les Milices Vaudoises, a serpenté dans les ruelles et les pâturages de Lignerolle avant de s'engouffrer dans la nouvelle halle à poulets de Jacques Nicolet. Un buffet y attendait les convives.

R.B.

PUBLICITÉ

RÉSERVÉ AUX MEMBRES CLUB

COMPTOIR SUISSE 2014

du 19 au 28 septembre 2014

1 ENTRÉE OFFERTE

Sur présentation de votre carte Club et d'une pièce d'identité aux caisses de la manifestation



400 animaux à la ferme



COMPTOIR SUISSE

95^e édition du Comptoir Suisse
Expo Beaulieu Lausanne
Infos: www.comptoir.ch

C L U B

24heures

COMMENT DEVENIR MEMBRE DU CLUB? Être abonné semestriel ou annuel complet (6 jours). Retrouvez tous vos avantages (valables sur présentation de votre carte Club) sur www.24heures.ch/club. **Abonnements et renseignements:** 0842 824 124